

Département du Var

# VILLE DE SAINT CYR SUR MER

-----  
Arrondissement de  
TOULON

-----  
Canton de  
SAINT-CYR-SUR-MER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 23

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube  
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33  
Présents : 27  
Représentés : 5  
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,  
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER  
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de  
Monsieur le Maire.

**OBJET :**

**Etaient présents :** Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire  
**Adjoints :** Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs  
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**Conseillers Municipaux :** Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS  
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,  
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs  
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET  
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE  
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-  
Michel.

**CONVENTION  
A INTERVENIR**

**AVEC LE CENTRE DE  
GESTION DU VAR**

**POUR  
L'ORGANISATION  
DES EXAMENS  
PSYCHOTECHNIQUES**

**Etaient représentés :**

**Adjointe :** Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine  
GIACALONE)

**Conseillers Municipaux :** Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration  
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille  
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE  
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), ROCHE Jean-  
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

**Etait absente excusée :**

**Conseillère Municipale :** Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire  
de séance.

Rapporteur : Monsieur GUEGUEN

Vu l'article L452-40 du Code Général de la Fonction Publique qui autorise le Centre de Gestion à assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements du département qui le sollicitent,

Vu les articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Considérant que le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités et établissements qui en font la demande l'organisation des examens psychotechniques,

Considérant que ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule dès lors qu'ils sont titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des grades suivants du cadre d'emploi des adjoints techniques :

- Adjoint Technique Territorial qui peut être chargé de la conduite de véhicules de tourisme ou utilitaires légers,
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> Classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe pouvant assurer la conduite de poids lourds et transports en commun.

Considérant que chaque examen comprend des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la collectivité.

Considérant que le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 12 mois, dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.

- Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Considérant que pour continuer de bénéficier de cette mesure, il convient de signer la présente convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

**Décide :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN